



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DAVID MALGOGNE FORMATION- CONSEIL

Désignation : David Malgogne Formation Conseil est un organisme de formation déclaré à la préfecture de Région de BRETAGNE numéro d'activité 53561026656. Son siège social est fixé au 13, allée du bois 56190 MUZILLAC. David Malgogne Formation Conseil conçoit, élabore, et dispense des formations pour les particuliers, salariés, indépendants et entreprises sur l'ensemble du territoire national. Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par client : toute personne physique qui s'inscrit ou passe commande de la réalisation d'une formation auprès de David Malgogne Formation Conseil.

Objet : Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation engagées par David Malgogne Formation Conseil pour le compte d'un Client. Le fait de s'inscrire ou de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes conditions générales de vente. Les présentes conditions générales de vente prévalent sur tout autre document du Client, et en particulier sur toutes les conditions générales d'achat du Client. Selon l'Article L 6353-5, en vigueur depuis le 01 mai 2008, le Client peut dans un délai de dix jours à compter de la signature du contrat se rétracter par lettre recommandée avec avis de réception.

Conditions financières, règlements, modalités de paiement : Toute formation commencée est dûe en entier. Tous les prix sont indiqués en euros et nets de taxe. Le règlement du prix de la formation est à effectuer en amont du premier jour de la formation à l'ordre de David Malgogne Formation Conseil avec l'envoi du contrat ou convention, signé ou à réception de facture, au comptant ou avec un échelonnement validé par un contrat de prestation signé par les deux parties. Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités d'un montant égal à une fois et demie le taux d'intérêt légal. David Malgogne Formation Conseil aura la faculté d'obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du Client sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus à David Malgogne Formation Conseil. Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné ou une gratuité selon les circonstances individuelles qui seront étudiées au cas par cas. En tout état de cause, ses modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation. **Conditions de règlement** : Il est précisé, qu'aucune somme ne peut être exigée du Client avant l'expiration du délai de rétractation prévu à l'Article L6353-6. Une fois ce délai acté, le règlement de 30 % est à régler pour officialiser l'inscription (ou 25% si financement personnel). Règlement du solde à réception de facture à régler avant l'entrée en formation des participants ou par échelonnement avec la signature du contrat de prestation (Par chèque ou par virement). **Subrogation** : En cas de subrogation de paiement conclu entre l'entreprise, Cliente et l'OPCO, ou tout autre organisme, les factures seront transmises par l'organisme de formation à l'OPCO, ou tout autre entité, qui informe celui-ci des modalités spécifiques de règlement. L'organisme de formation s'engage également à faire parvenir les attestations de présence aux OPCO, ou tout autre entité, qui prennent en charge le financement de ladite formation. En tout état de cause, l'entreprise Cliente s'engage à verser à l'organisme de formation, le complément entre le coût total des actions de formation mentionnées aux présentes et le montant pris en charge par l'OPCO, ou tout autre entité. L'organisme de formation adressera à l'entreprise les factures relatives au paiement du complément cité à l'alinéa précédent selon la périodicité définie à la convention. En cas de modification de l'accord de financement par l'OPCO, ou toute autre entité, l'entreprise reste redevable du coût de formation non financé par le dit organisme.

En cas de financement par le compte personnel formation, le Client s'engage à verser à l'organisme de formation, le complément entre le coût total des actions de formation mentionnées aux présentes et le montant des droits en euro sur le compte personnel formation, si le montant de celui-ci n'est pas suffisant pour couvrir le montant de la formation.

Condition d'annulation et de report : En application de l'article L.6353-7 du Code du Travail, « si, par suite de force majeure dûment reconnue, le client est empêché de suivre la formation, il peut rompre le contrat. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont rémunérées à due proportion de leur valeur prévue au contrat ». En cas d'annulation du fait du client les frais d'annulation sont les suivants :

- Plus de 25 jours ouvrés avant l'entrée en formation = aucun frais - Entre 10 et 25 jours ouvrés avant l'entrée en formation = l'acompte versé est conservé à titre compensatoire. - Entre 0 et 10 jours ouvrés avant l'entrée en formation = 100% du montant de la formation. **Effectif et ajournement** : Pour favoriser les meilleures conditions d'apprentissage, l'effectif de chaque formation est limité. Cet effectif est déterminé, pour chaque formation, en fonction des objectifs et des méthodes pédagogiques. Les inscriptions sont prises en compte dans leur ordre d'arrivée. L'émission d'un devis ne tient pas lieu d'inscription. Seuls les devis dûment renseignés, datés, tamponnés, signés et revêtus de la mention « Bon pour accord », retournés à David Malgogne Formation Conseil ont valeur contractuelle. Compétences Persona peut alors proposer au client de participer à une nouvelle session ou de figurer sur une liste d'attente. **Devis et attestation** : Pour chaque action de formation, un devis est adressé par David Malgogne Formation Conseil au Client. Un exemplaire dûment renseigné, daté,

David Malgogne Formation Conseil – 13, allée du bois – 56190

MUZILLAC - APE 8560Z – SIRET 9816327140011

Numéro de déclaration d'activité auprès de la préfecture de BRETAGNE : 53561026656

e-mail : dm.formati.on.conseil@gmail.com – web : www.dm-formati.on-conseil.web.app

Tel 06.58.63.62.84



tamponné, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord » doivent être retournés à David Malgogne Formation Conseil par tout moyen à la convenance du Client : courrier postal, télécopie, mail.

Le cas échéant une convention particulière peut être établie entre David Malgogne Formation Conseil, l'OPCO ou l'entreprise et le Client. A l'issue de la formation, David Malgogne Formation Conseil remet une attestation de réalisation au client. Une photocopie de l'attestation de présence est fournie à la demande du client. **Obligations et force majeure** : Dans le cadre de ses prestations de formation, David Malgogne Formation Conseil est tenu à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses Clients. David Malgogne Formation Conseil ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses Clients en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement fortuit ou de force majeure. Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes à David Malgogne Formation Conseil, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de David Malgogne Formation Conseil.

Propriété intellectuelle et copyright : L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) utilisés par David Malgogne Formation Conseil pour assurer les formations ou remis aux clients constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright. A ce titre, le client s'interdit d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord exprès de David Malgogne Formation Conseil. Cette interdiction porte, en particulier, sur toute utilisation faite par le client en vue de l'organisation ou l'animation de formations.

Descriptif et programme des formations : Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation de formation sont fournis à titre indicatif. L'intervenant ou le responsable pédagogique se réservent le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du contexte.

Confidentialité et communication : David Malgogne Formation Conseil, le client s'engage à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par David Malgogne Formation Conseil au Client. David Malgogne Formation Conseil s'engage à ne pas communiquer à des tiers les informations transmises par le Client. Cependant, le Client accepte d'être cité par David Malgogne Formation Conseil comme client de la formation. A cet effet, le Client autorise David Malgogne Formation Conseil à mentionner son nom ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant. **Protection et accès aux informations à caractère personnel** : David Malgogne Formation Conseil s'engage à informer chaque client que : - des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux fins de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'offre de David Malgogne Formation Conseil. - conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant. En particulier, David Malgogne Formation Conseil conservera les données liées au parcours et à l'évaluation des acquis du client, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation. Enfin, David Malgogne Formation Conseil s'engage à effacer à l'issue des exercices toute image qui y aurait été prise par tout moyen vidéo lors de travaux pratiques ou de simulations. **Droit applicable et juridiction compétente** : Les conditions générales détaillées dans le présent document sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le Client et David Malgogne Formation Conseil à l'occasion de l'interprétation des présentes ou de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable.

Litiges : Tout litige qui ne pourrait être réglé amiablement sera de la compétence du Tribunal de Rennes, territorialement compétent.

David Malgogne Formation Conseil – 13, allée du bois – 56190

MUZILLAC - APE 8560Z – SIRET 9816327140011

Numéro de déclaration d'activité auprès de la préfecture de BRETAGNE : 53561026656

e-mail : dm.formation.conseil@gmail.com – web : www.dm-formation-conseil.web.app

Tel 06.58.63.62.84